

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 22 octobre 2018 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) :

Madame Danie Blais

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est également présent.

RÉSOLUTION : 2018-10-420 Ouverture de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 22 octobre 2018. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-421 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les sujets suivants:

- Aide financière - Gestion santé secteur sud de Portneuf;
- Aide financière à Expo Donnacona;
- Félicitations aux organisateurs du bal du maire.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Présentation par le maire de l'Espace François-Raymond

Monsieur Jean-Claude Léveillé présente l'Espace François-Raymond.

RÉSOLUTION : 2018-10-422 Désignation de l'Espace François-Raymond

CONSIDÉRANT la demande de la famille de monsieur François Raymond de désigner l'espace public situé en bordure du boulevard Saint-Laurent à son nom;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à la demande;
CONSIDÉRANT la présentation de l'Espace François-Raymond par le maire;

CONSIDÉRANT le plan joint à la présente résolution qui identifie l'emplacement de ce lieu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

Que le conseil municipal désigne l'Espace François-Raymond situé en bordure du boulevard Saint-Laurent dont l'emplacement est identifié sur le plan joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-423 Modification des données attribuables à la Ville de Donnacona au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf a été adopté le 20 juin 2018 et est entré en vigueur le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le tableau 2 du schéma présente le classement des risques pour chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du nombre de risques a été effectuée par la Ville de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

Que la Ville de Donnacona demande à la MRC de Portneuf de modifier son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie en modifiant les données du tableau 2 attribuables à la Ville de Donnacona pour les données suivantes :

- 2 364 de risques faibles
- 199 de risques moyens
- 68 de risques élevés
- 25 de risques très élevés
- 2 656 risques au total

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-424 Fermeture de la côte Victorin entre la rue Notre-Dame et la rue Lamothe pour la période hivernale

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la fermeture de la côte Victorin entre la rue Notre-Dame et la rue Lamothe pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend maintenir et entretenir un lien piétonnier dans la côte;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

Que le conseil municipal décrète la fermeture de la côte Victorin soit la section du boulevard Victorin située entre la rue Notre-Dame et la rue Lamothe pour la période hivernale soit à partir de la première précipitation importante de neige jusqu'aux environs du 1^{er} avril 2019 selon les conditions météorologiques;

Que le conseil municipal mandate le service des travaux publics à installer la signalisation appropriée pour la mise en place de cette fermeture ainsi qu'à informer les services d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-425 Fermeture d'une partie de la portion nord de la rue Sauvageau entre la Route 138 et le 401 rue Sauvageau pour la période hivernale

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la fermeture d'une partie de la portion nord de la rue Sauvageau entre la Route 138 et le 401 rue Sauvageau en raison de la difficulté de l'entretenir l'hiver;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

Que le conseil municipal décrète la fermeture de la rue Sauvageau entre la Route 138 et le 401, rue Sauvageau pour la période hivernale soit à partir de la première précipitation importante de neige jusqu'aux environs du 1^{er} avril 2019 selon les conditions météorologiques;

Que le conseil municipal mandate le service des travaux publics à installer la signalisation appropriée pour la mise en place de cette fermeture ainsi qu'à informer les services d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-426 Fermeture de la route Beaudry pour la période hivernale

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la fermeture de la route Beaudry en raison de la difficulté de l'entretenir l'hiver;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

Que le conseil municipal décrète la fermeture de la route Beaudry pour la période hivernale soit à partir de la première précipitation importante de neige jusqu'aux environs du 1^{er} avril 2019 selon les conditions météorologiques;

Que le conseil municipal mandate le service des travaux publics à installer la signalisation appropriée pour la mise en place de cette fermeture ainsi qu'à informer les services d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-427 Signature du protocole d'entente entre la Ville et le MAMOT dans le cadre des

CONSIDÉRANT le projet de réfection des terrains de tennis de la Ville;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour ce projet dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente reçu pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

D'autoriser monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière pour les travaux de réfection des terrains de tennis dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-10-428 Demande au programme d'aide financière
pour la formation des pompiers volontaires
ou à temps partiel pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Donnacona désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Donnacona prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de zéro (0) pompiers pour le programme pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-429 Acquisition de signalisations supplémentaires pour le stationnement hivernal - Affectation du surplus non autrement affecté de la Ville

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'acquisition de signalisations supplémentaires dans le cadre des modifications au règlement sur le stationnement hivernal;

CONSIDÉRANT la facture de Signalisation Lévis inc. d'un montant de 2 674 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2018 de la Ville et qu'il s'avère donc nécessaire d'affecter cette dernière au surplus non autrement affecté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'autoriser le paiement de la facture de Signalisation Lévis inc. d'un montant de 2 674 \$ incluant les taxes applicables pour l'acquisition de signalisations supplémentaires pour le stationnement hivernal;

D'autoriser cette dépense à même le surplus non autrement affecté de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-430 Autorisation de paiement d'une facture de l'École de la Saumonière pour l'inscription à une activité de loisirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'était engagé auprès du comité de parrainage d'une famille syrienne d'offrir à chacun des membres de la famille l'inscription à une activité de loisirs;

CONSIDÉRANT la facture reçue de l'École de la Saumonière pour l'inscription à une activité de l'un des membres de la famille;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

D'autoriser les services administratifs à payer la facture de 105 \$ de l'École de la Saumonière pour l'inscription à une activité par l'un des membres de la famille syrienne.

Adoptée à l'unanimité

é

RÉSOLUTION : 2018-10-431 Annulation de l'ensemble des contrats avec ADT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a des contrats avec ADT pour les alarmes dans plusieurs bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT les nombreux problèmes constatés par la Ville dans la gestion des alarmes et le service à la clientèle chez ADT;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère donc approprié de mettre fin à l'ensemble des contrats avec ADT;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

Que le conseil municipal confirme l'annulation de l'ensemble des contrats de la gestion des alarmes pour les immeubles municipaux avec ADT et confirme la fin à tous liens contractuels avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-432 Octroi du contrat de réfection de surface de l'avenue Industrielle

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réfection de surface de l'avenue Industrielle;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Ville afin de procéder à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour ce projet se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Soumission (incluant les taxes)
Construction & Pavage Portneuf inc.	49 222,23 \$
Eurovia Québec Construction inc.	69 423,86 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur des services techniques et de l'hygiène du milieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Il est résolu d'octroyer le contrat de réfection de surface de l'avenue Industrielle à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. suivant les conditions stipulées aux devis préparés pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-433 PIIA - Vieux Donnacona - Démolition partielle des bâtiments situés au 95, rue de l'Église et au 132, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE les demandes de permis numéro 2018-0488 et 2018-0489 ont été déposées à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE les demandes visent à procéder à la démolition partielle des bâtiments situés au 95, rue de l'Église et au 132, rue Notre-Dame détruits par un incendie soit la démolition complète des bâtiments à l'exception des fondations;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles faisant l'objet des présentes demandes sont situés dans la zone Cv-2 et sont assujettis à la réglementation particulière sur les PIIA - Vieux Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'approuver la demande suivant la consultation de ses membres effectuée le 17 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'approuver les plans annexés aux demandes de permis numéro 2018-0488 et 2018-0489.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-434 Embauche d'un inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un inspecteur municipal pour les besoins du service de l'urbanisme et du développement économique en raison d'un départ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé dans le cadre de ce processus d'embauche suivant la publication d'une offre d'emploi et la tenue d'entrevues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu de procéder à l'embauche de madame Catherine Bernard au poste d'inspecteur municipal à titre d'employé permanent à temps plein en probation. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-435 Aide financière à l'athlète Rose Rhéaume

CONSIDÉRANT QUE madame Rose Rhéaume est membre de l'équipe canadienne de karaté de la World Karate Federation;

CONSIDÉRANT QUE madame Rhéaume participe à des compétitions de niveau international;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir cette athlète de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu de verser une aide financière de 500 \$ à madame Rose Rhéaume afin de la soutenir dans son sport;

D'autoriser une dépense de 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-436 Autorisation à l'Arc-en-Ciel d'utiliser le stationnement public situé en face du 152, rue Notre-Dame pour une activité dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux troubles de santé mentale

CONSIDÉRANT QUE l'organisme L'Arc-en-ciel organise le 29 octobre prochain une activité en partenariat avec l'Épicière de comté dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux troubles de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite pouvoir utiliser le stationnement public situé en face du 152, rue Notre-Dame entre 14 h et 19 h pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

D'autoriser l'Arc-en-Ciel à utiliser le stationnement public situé en face du 152, rue Notre-Dame pour la tenue d'une activité le 29 octobre prochain dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux troubles de santé mentale.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

RÉSOLUTION : 2018-10-437 Aide financière - Gestion santé secteur sud de Portneuf

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 2018-01-15 et 2018-04-137 par lesquelles le conseil municipal autorisait une aide financière de 30 000 \$ à Gestion santé secteur sud de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière supplémentaire à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière supplémentaire n'est pas prévue au budget 2018 de la Ville et qu'il s'avère nécessaire d'affecter le surplus non autrement affecté de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de verser une aide financière de 10 000 \$ à Gestion santé secteur sud de Portneuf;

D'autoriser une dépense de 10 000 \$ à même le surplus non autrement affecté de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-438 Aide financière à Expo Donnacona

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par Expo Donnacona pour l'organisation de l'édition 2018 qui s'est tenue du 6 au 9 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière dans le cadre de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville de verser une telle aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De verser une aide financière de 23 199,63 \$ à Expo Donnacona pour l'organisation de l'édition 2018 qui s'est tenue du 6 au 9 septembre 2018;

D'autoriser une dépense de 23 199,63 \$ à même le poste budgétaire n° 02-630-00-972 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-439 Félicitations aux organisateurs du bal du maire

CONSIDÉRANT la tenue le 13 octobre dernier du bal du maire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'un tel événement a nécessité l'implication de plusieurs personnes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de féliciter les organisateurs du bal du maire dont notamment madame Patricia Métivier pour l'organisation de l'événement ainsi que pour le succès remporté par celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-10-440 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé,
maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire